



Fragilité ou autonomie : à quoi se joue la qualité de l'insertion ?

OLIVIER LIAROUTZOS
DIRECTEUR DE L'ORM
CÉCILE REVELLE-DONGRADI
CHARGÉE D'ÉTUDES - ORM

Cadre de l'étude et méthode

Cette étude a été réalisée à l'occasion du colloque « **Parcours de jeunes en PACA, Entre fragilité et autonomie** », organisé par le DROS et l'Insee, le 15 juin 2010, à Marseille, et qui s'inscrit dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

À la demande de l'ORM, le Centre d'études et de recherche sur les qualifications (Céreq) a interrogé 5 000 jeunes représentant les 59 000 jeunes sortis du système éducatif en région PACA en 2004, quel que soit leur niveau de formation. Comme en 1998, l'objectif de cette grande enquête est d'analyser les trois premières années de la vie active des jeunes.

Les probabilités que peuvent avoir les jeunes de se trouver ou non dans des trajectoires marquées par des difficultés d'insertion ont été estimées à partir de modèles logistiques, qui permettent de quantifier l'impact de variables explicatives.

25 % d'une génération de jeunes sortis du système éducatif vont connaître de grandes difficultés d'insertion. Les autres accéderont sans encombres majeurs à l'emploi. La comparaison des trajectoires d'insertion de ces deux groupes permet d'examiner comment se définit une « entrée à risques » dans le monde du travail et, à l'inverse, sur quoi repose « un bon démarrage » dans la vie active. Pour autant, elle n'oppose pas définitivement ceux qui ont tout pour réussir à ceux qui sont emportés dans un processus inéluctable de précarisation. Si l'exposition à la précarité est le résultat d'un processus cumulatif, ces situations sont remédiables, sachant que la recherche de solutions s'inscrira également dans la durée.

Il est parfois reproché aux jeunes leurs idées arrêtées sur l'entreprise et leur méconnaissance des conditions d'exercice des métiers est souvent déplorée. Ensemble, acteurs du système éducatif et représentants des branches professionnelles multiplient les efforts pour casser les images dépréciatives et faire découvrir aux élèves et aux étudiants une réalité diversifiée des secteurs d'activité et des possibilités de carrière. Toutefois, nombre de jeunes restent craintifs vis-à-vis du monde du travail et ils cherchent à se rassurer au moment de pénétrer dans cet univers (*Élèves ou salariés ? Le statut ambivalent des apprentis*, ORM, « Mémo » n° 19, décembre 2004). Tout se passe comme s'ils pressentaient un danger en

imaginant leur entrée dans la vie active. Un sentiment souvent entretenu, sur un autre mode mais non moins légitimement, par les parents.

Cette inquiétude n'est pas infondée. Plus d'un jeune sur deux connaît l'expérience du chômage dans les trois années qui suivent la fin de sa formation initiale. Surtout, un sur quatre connaît sur cette période de telles difficultés d'insertion que l'on peut parler de risques forts de fragilisation sociale. Ces difficultés d'insertion se caractérisent par quatre types de trajectoire, durant lesquels les chances de parvenir à une autonomie grâce à une situation professionnelle sont compromises.

1. Le décrochage de l'emploi : 10 % des jeunes peuvent avoir travaillé rapidement après leur sortie du système éducatif sans réussir à se maintenir durablement en emploi.

2. Le chômage persistant ou récurrent : 8 % n'ont occupé que des emplois de courtes durées et sont ainsi passés fréquemment ou longtemps par le chômage.

3. L'inactivité durable : 3 % ont été le plus souvent en situation d'inactivité pendant ces trois années, ne s'inscrivant pas comme demandeurs d'emplois après un contrat de travail de courte durée, par exemple.

4. La formation ou la reprise d'études de courte durée : 4 % sont entrés en formation, en général parce qu'ils ont connu des difficultés d'insertion en début de parcours. S'ils ont ensuite trouvé un emploi, il est rare que celui-ci ait été stable.

Cette population représente 25 % de la génération sortie du système éducatif en 2004 (cf. encart méthode). Cela correspond en Provence - Alpes - Côte d'Azur à environ 15 000 jeunes qui, arrivant



Fragilité ou autonomie : à quoi se joue la qualité de l'insertion ?

La trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi regroupe les 53 % des jeunes en PACA (58 % en France) qui sont presque toujours en emploi et en moyenne 1 mois au chômage au cours de leurs trois premières années d'activité. La quasi-totalité d'entre eux est en emploi en 2007.

Par commodité, le groupe des jeunes dont les conditions d'insertion ont été satisfaisantes est appelé dans les tableaux « insérés » et le groupe des jeunes dont les conditions d'insertion exposent aux risques de précarisation est appelé « exposés ».

chaque année sur le marché du travail, vont être exposés à des risques de précarisation. Ceux qui passeront par des conditions d'insertion professionnelle correctes sont très majoritaires, leur nombre tournant autour de 45 000, parmi lesquels plus de 25 000 accèdent même rapidement et durablement à l'emploi.

L'EFFET PLUS OU MOINS PROTECTEUR DU DIPLÔME

Performance à l'insertion du « bac + 2 »

Premier constat : le diplôme n'est pas forcément le sésame pour l'emploi. 58 % des jeunes sans qualification reconnue arrivent à intégrer durablement une situation professionnelle. Certes, la qualité de leur emploi est moins bonne (type de contrat et salaire) que pour l'ensemble des jeunes dits correctement insérés.

Il apparaît ensuite que les bacheliers connaissent des trajectoires difficiles dans les mêmes proportions que les titulaires d'un CAP ou BEP (tableau 1). L'enquête confirme ainsi que le bac a perdu son caractère protecteur. Ce résultat qui vaut pour les parcours d'insertion de 2004 à 2007, était déjà apparu lors d'une enquête précédente pour les parcours de 1998 à 2001 (*Les risques de précarité en début de vie active*, ORM, « Mémo » n° 29, septembre 2006). Classiquement, ce sont les titulaires d'un bac général les plus exposés, puisque leur diplôme ne les prédispose pas à entrer sur le marché du travail. Beaucoup sont devenus des « décrocheurs » de l'université, 20 % des jeunes ayant quitté en 2004 l'enseignement supérieur sans diplôme [1].

L'effet favorable du diplôme n'intervient qu'à partir de bac + 2 ; à ce niveau, la probabilité d'être en difficulté est plus de 70 % inférieure à celle des non diplômés.

Tableau 1 : Répartition des diplômés dans les deux groupes (en %)

	Non-diplômés	CAP ou BEP	Bac	Bac + 2	2 ^e ou 3 ^e cycle	Ensemble
Insérés	58	74	76	85	82	75
Exposés	42	26	24	15	18	25

Source : Céreq - Enquête Génération 2004 - Traitement ORM.

Une insertion des jeunes femmes encore paradoxale mais en voie d'amélioration

En toute logique, le bénéfice de l'enseignement supérieur comme garantie face aux difficultés d'insertion devrait profiter aux femmes. En effet, 45 % des jeunes femmes de 25 à 29 ans ayant terminé leurs études sont titulaires d'un diplôme post-bac contre 34 % des hommes [2]. Or, même quand elles ont des caractéristiques individuelles (diplôme, catégorie socio-professionnelle du père...) identiques à celles des garçons, elles encourent davantage de risques face à la précarité (de 40 % supérieurs). Toutefois, d'autres indices autorisent un début d'optimisme quant au devenir professionnel des jeunes femmes. Il ressort que l'écart de rémunération entre hommes et femmes trois ans après leur sortie du système éducatif, bien que toujours défavorable aux femmes, a diminué de 25 euros en région entre 2001 et 2007. Ce progrès recoupe une autre donnée, nationale celle-là. De 1984 à 2008, les taux de chômage des hommes et des femmes ayant terminé depuis six ans leurs études passent respectivement de 20 % à 16 % pour les premiers et de 29 % à 14 % pour les secondes. Information qui est directement mise en corrélation avec l'élévation constante sur la même période du niveau de formation des femmes [3].

Tableau 2 : Répartition hommes-femmes dans les deux groupes (en %)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Insérés	77	72	75
Exposés	33	28	25

Source : Céreq - Enquête Génération 2004 - Traitement ORM.

UN DÉTERMINISME SOCIAL FORT

Prégnance de la situation et du soutien des parents

Seuls les enfants d'agriculteurs et d'ouvriers ont une probabilité plus grande que la moyenne d'être présents dans une des quatre trajectoires caractéristiques de grandes difficultés d'insertion, tandis que les enfants de cadres

et de professions intermédiaires sont plus protégés (tableau 3). Le risque est également plus élevé quand le père est né à l'étranger (38 % contre 26 %) ou encore quand l'enfant lui-même est né à l'étranger (11 % contre 5 %). Ces écarts sont cumulatifs, pour un jeune né à l'étranger et de père né à l'étranger, les risques sont deux fois plus importants de connaître un parcours difficile que pour un jeune né en France et de père né en France. La proximité avec l'environnement familial, en ce qu'elle permet - ou pas - de bénéficier d'un soutien matériel et moral et d'une capacité à se rapprocher des réseaux éducatifs, économiques ou sociaux, va être décisive au cours des premières années dans la vie active. L'impact de ce soutien peut être apprécié selon les conditions dans lesquelles le jeune s'installe en dehors du foyer parental, moment symbolique longtemps considéré comme le passage à l'âge adulte. Mais ce passage est-il encore un indicateur d'accès à l'autonomie économique ? *A priori*, il n'est pas surprenant que les jeunes connaissant des parcours d'insertion difficiles soient moins nombreux à quitter leurs parents (38 %) que ceux suivant des parcours plus favorables (56 %). Mais cette règle ne s'applique pas de la même façon pour tous.

Les jeunes hommes qui peinent à trouver un emploi ne sont que 25 % à être partis du domicile de leurs parents, tandis que les jeunes femmes sont 51 %, celles-ci s'inscrivant dans une tendance générale à s'installer plus tôt que les garçons (à 21 ans pour la majorité d'entre elles, 23 ans pour les garçons). Les jeunes femmes en difficulté d'insertion, elles, sont confrontées à un aléa supplémentaire. Pour cette moitié d'entre elles quittant le foyer parental, le nouvel environnement peut être porteur les aidant à revenir sur une trajectoire d'accès à l'emploi. Il peut tout autant correspondre à une autre forme de dépendance, qui ne les placera que momentanément à l'abri de la précarité.

Il serait donc réducteur de considérer que l'autonomie est pleinement gagnée dès que le jeune ne loge plus chez ses parents. Ces derniers sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à aider financièrement leurs enfants

partis (ils étaient 36 % en 1992, ils sont 50 % en 2004). De plus, l'autonomie n'est pas non plus acquise une fois l'emploi trouvé : 44 % des 18 à 24 ans travaillant et ayant terminé leurs études vivent encore chez leurs parents [2].

Des mobilités profitables à l'insertion ?

Les changements de région depuis la classe de 6^e sont plus fréquents chez les jeunes ayant accédé à l'emploi sans encombre majeur (22 %) que chez les jeunes rencontrant de grandes difficultés (15 %). Cette information n'est certainement pas sans lien avec le profil socioprofessionnel des parents. En effet, les plus qualifiés, dont les enfants rencontreront moins d'obstacles à l'insertion, sont aussi ceux qui sont le plus attirés par une mobilité vers la région PACA. L'expérience de mobilité entraîne la mobilité : la probabilité de migrer durant les premières années de la vie active est supérieure pour les jeunes ayant changé de région entre la 6^e et la fin de leurs études supérieures [4]. Il est donc probable que certains changements de situation génèrent une capacité d'adaptation profitable à des moments clés de l'insertion et de la vie professionnelle. Cette piste de travail est d'ailleurs explorée par l'ORM à l'occasion d'une étude qualitative auprès de salariés ayant vécu des mobilités : « Déploiement des compétences au cours des processus de mobilité professionnelle » (à paraître en juillet 2010).

LES RISQUES DE DÉGRADATION DE L'INSERTION DANS LA DURÉE

Une mise à l'épreuve pour tous

Même les jeunes dits correctement insérés sont nombreux à connaître au moins une fois une période de chômage au cours des trois années qui suivent leur sortie du système éducatif (43 %). De fait, il y a une certaine similarité entre la qualité de leur premier emploi et celle des jeunes exposés aux difficultés, même si pour eux ce premier contrat est obtenu plus tardivement (tableau 4). Dans les deux cas, le contrat sera très souvent à durée déterminée et le temps partiel est presque aussi fréquent. Quant au salaire, il n'est guère plus élevé pour les plus privilégiés.

Tableau 3 : Répartition par catégorie socioprofessionnelle du père dans les deux groupes (en %)

Profession du père à la date de l'enquête	Insérés	Exposés
Agriculteur	63	37
Artisan, commerçant, chef entreprise	78	22
Cadre, ingénieur, profession libérale	82	18
Technicien, agent de maîtrise	84	17
Employé	75	25
Ouvrier	70	30
Ensemble	75	25

Source : Céreq - Enquête Génération 2004 - Traitement ORM.

Tableau 4 : Conditions de primo insertion

	Insérés	Exposés
EDD au 1 ^{er} emploi	60 %	72 %
Temps partiel au 1 ^{er} emploi	22 %	25 %
Salaire médian au 1 ^{er} emploi	1 100 €	1 017 €

Source : Céreq - Enquête Génération 2004 - Traitement ORM.

Un emploi à durée déterminée (EDD) est un emploi sous contrat à durée déterminée classique, en intérim ou en emploi aidé. Les autres emplois sont soit « non-salarié ou aide familial », soit des emplois à durée indéterminée (EDI) c'est-à-dire sous contrat à durée indéterminée ou sous statut de fonctionnaire.

Tous les jeunes ne partent pas avec les mêmes chances et, cela a été dit, l'importance de l'environnement familial est fondamentale. Toutefois à l'arrivée sur le marché du travail, ils sont dans leur grande majorité mis à l'épreuve dans des situations professionnelles aux caractéristiques relativement homogènes à l'intérieur desquelles il va falloir s'installer et conquérir des garanties pour progresser. Cette course d'obstacles va se jouer dans le temps.

Des écarts creusés avec le temps

Si près de la moitié des jeunes, dont il peut être dit *a posteriori* que l'insertion n'aura pas été problématique, sont passés par le chômage, ils n'y sont pas restés longtemps. De plus, trois ans après leur sortie du système éducatif, ils sont deux fois moins nombreux à avoir gardé un emploi à durée déterminée. Leur proportion à travailler encore à temps partiel a également chuté de moitié. Enfin, l'augmentation de leur salaire est significative, attestant de la reconnaissance professionnelle acquise durant la période (tableau 5). Sur la même durée, les jeunes dont les trajectoires ont été jalonnées de fréquents ou longs épisodes de chômage n'ont pas bénéficié de la même dynamique. Certes, parmi eux, la minorité en emploi au moment de l'enquête (28 %) a vu également

son niveau de rémunération augmenter, bien que dans une moindre proportion. Mais c'est l'absence de régularité dans l'emploi qui est surtout discriminante, plaçant ces jeunes dans une insécurité par laquelle se définit la situation précaire.

Cette comparaison entre les trajectoires d'entrée dans la vie active de jeunes loin d'être stabilisés sur le marché du travail avec celles de jeunes dont l'insertion professionnelle peut être qualifiée de correcte ne se réduit pas à une opposition indépassable entre fragilité et autonomie. Les uns et les autres ont recouru à des aides qui diffèrent dans la forme et dans l'origine. Ainsi le soutien parental peut être décisif, mais celui-ci s'exerce selon des figures variables : reproduction des habitudes familiales comme la pratique des mobilités, hébergement durant la phase délicate de l'insertion professionnelle, aide pécuniaire régulière... Cet indice tend à montrer que les jeunes en voie d'insertion ne deviennent pas autonomes du jour au lendemain. À plus forte raison pour ceux qui se sont éloignés durant les trois premières années de ce parcours d'une situation professionnelle stabilisée. Pour eux, les solutions sont certainement à chercher dans la durée à la suite de ce parcours. Car s'il n'est pas possible de reconstituer les facteurs sociaux qui ont été favorables aux jeunes correctement insérés, c'est en intervenant sur la multiplicité des registres (santé, formation, logement, transport, culture...) qu'il est envisageable de reconfigurer un environnement porteur comme en témoigne, sur le terrain, l'engagement des missions locales.



Tableau 5 : Situation trois ans la sortie du système éducatif

	Insérés	Exposés
Moins de 6 mois au chômage	50 %	15 %
EDD à la date de l'enquête	29 %	52 %
Temps partiel à la date de l'enquête	11 %	24 %
Écart de salaire entre le 1 ^{er} emploi et celui à la date de l'enquête	+ 230 €	+ 132 €

Source : Céreq - Enquête Génération 2004 - Traitement ORM.

Pour en savoir plus

- [1] BEAUPÈRE N., BOUDESSEUL G., « Quitter l'université sans diplôme, quatre figures du décrochage étudiant », Céreq, *Bref* n° 265, juin 2009.
- [2] JOURDAN N., TIMOTÉO J., « Recensement de la population. Portrait de la jeunesse de Provence - Alpes - Côte d'Azur », *Sud Insee*, n° 138, janvier 2010.
- [3] MAINGUENÉ A., MARTINELLI D., « Femmes et hommes en début de carrière, les femmes commencent à tirer profit de leur réussite scolaire », *Insee Première*, n° 1 284, février 2010.
- [4] *Approches de la mobilité étudiante*, Groupe de travail sur l'enseignement supérieur (GTES), Céreq, « Net.Doc », n° 48, janvier 2009.
- DAILLOUX D., REVEILLE-DONGRADI C., *Élèves ou salariés ? Le statut ambivalent des apprentis*, ORM, « Mémo » n° 19, décembre 2004.
- LIAROUTZOS O., REVEILLE-DONGRADI C., *Les risques de précarité en début de vie active*, ORM, « Mémo » n° 29, septembre 2006.